

Séance du 2 Novembre 2016 à 20h00

L'an deux mil seize, le deux novembre à vingt heures le conseil municipal d'Entrange, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel HERGAT

Présents : M. BARBE, Mme BASSAN, Mme BERTOLOTTI, M. CORNIQUET, M. DEWILDE, M. DROUARD, Mme FEUVRIER, M. FRANIATTE, Mme GOMES-PICART, Mme HAGEN, Mme HAZOTTE, M. HERGAT, M. TONNELIER et Mme WOLTER.

Procurations : M. BACH à M. DEWILDE

Après avoir fait l'appel et constaté que le quorum était atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Le conseil municipal a élu pour secrétaire Mme GOMES-PICART.

- Approbation du compte rendu de la séance précédente
- Acquisition de terrains
- Incorporation dans le domaine public communal d'une parcelle
- Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor Public
- Mise en conformité des statuts de la CCCE
- Demande de subvention au titre du FIPDR (Fonds Interministériel de Prévention de la délinquance et des radicalisations)
- Demande de subvention soutien à l'investissement public local
- Suppression de la Régie BUS
- Subvention exceptionnelle au CCAS
- Motion sur le projet A31 Bis
- Demandes de subventions AMITER , CCCE, Amendes de Police
- Divers

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité par les membres présents lors de la séance du 14 septembre 2016

Monsieur Dewilde propose de rajouter un point à l'ordre du jour

- Subventions aux associations 2016

Aucune opposition

70-2016 : ACQUISITIONS DE PARCELLES

- Acquisition par la commune de la parcelle n°86 section 6 d'une contenance de 29.89 ares appartenant à Monsieur René Baryga dans le but de régulariser un oubli fait lors de l'implantation du terrain de foot communautaire en 2006.
- Acquisition à titre gracieux par la commune de la parcelle n°477 section 8 d'une contenance de 0.64 ares appartenant à Monsieur Frédéric Muller

Décision prise à l'unanimité

71-2016 : INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Il est proposé d'approuver le transfert de propriété de décider du classement dans le domaine public communal et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires aux procédures de rétrocession et de classement.

Décision prise à l'unanimité

72-2016 : INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE DU TRESOR PUBLIC

Monsieur le Trésorier payeur de Thionville demande son indemnité de conseil pour l'exercice 2016 pour un montant de 454.79€

1 abstention

73-2016 : MISE EN CONFORMITE DES STATUTS DE LA CCCE

Vu la délibération n° 6 du Conseil communautaire en date du 11 octobre 2016 acceptant la mise en conformité des statuts de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs conformément à l'application de l'article 68-I de la Loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Cette mise en conformité porte sur le « reclassement » des compétences dans les groupes qui leur sont nouvellement dédiés (obligatoires ou optionnels, certaines compétences devenant obligatoires, d'autres demeurant optionnelles).

Il est donc proposé que la CCCE prenne les compétences ci-après désignées :

- **à compter du 1^{er} janvier 2017**
 - les actions de développement économique, la politique locale de commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire, la promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme, dans le cadre d'une nouvelle rédaction de la compétence économique,
 - l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage,
 - la collecte et traitement des déchets ménages, et déchets assimilés ; cette compétence déjà exercée par la CCCE à titre optionnel devient donc obligatoire.
- **à compter du 1^{er} janvier 2018**
 - la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

Pour l'Eau et l'Assainissement, il est proposé de procéder à la mise en conformité des statuts dans un second temps :

- à l'issue des conclusions de l'étude restant à mener afin de préparer au mieux la prise de compétence « Eau » par la CCCE,
- compte tenu du nouveau libellé de la compétence « Assainissement » pour des raisons de lisibilité et de clarté des statuts, la Communauté de Communes exerçant déjà cette compétence au titre des compétences optionnelles.

Par ailleurs, à la demande des services préfectoraux, il s'avère également nécessaire de reclasser les compétences ci-après dans le groupe E – compétences facultatives :

Promotion, soutien d'actions culturelles touristiques, patrimoniales d'intérêt communautaire, conformément au « Projet culturel et touristique communautaire » et au règlement adopté par le Conseil communautaire,

- le soutien au développement de l'offre d'hébergements touristiques sur le territoire (anciennement dans les compétences obligatoires – développement économique),
- la valorisation et la gestion de « sites communautaires », sites caractérisés par leur très forte vocation touristique, culturelle et économique, et répondant aux objectifs du « Projet culturel et touristiques de territoire », dont la Citadelle de Rodemack (anciennement dans les compétences obligatoires – développement économique),
- l'application d'une taxe de séjour communautaire (anciennement dans compétences facultatives (accueil, information et promotion touristiques),

- le soutien au balisage et à la promotion de circuits de randonnée pédestre d'intérêt communautaire (anciennement dans les compétences optionnelles – voirie).

Quant à la compétence Aménagement numérique, celle-ci passe en compétence facultative – groupe I, suite à la nouvelle rédaction de l'article 5214-16 du CGCT.

Conformément à l'article L5211-20 du CGCT, la modification statutaire étant subordonnée à la décision concordante des Conseils Municipaux des Communes membres de la CCCE dans les mêmes conditions de majorité requises pour la création d'un EPCI,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur la modification statutaire telle qu'elle est annexée ci-après.

74-2016 : SUBVENTION SOUTIEN A L' INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL

Monsieur le Maire soumet le devis établi par la société Citéos pour le remplacement d'armoires d'éclairage public équipées d'économiseurs.

Il est proposé aux membres du conseil de réaliser ces travaux et de demander une subvention au titre de l'investissement public local auprès de la préfecture à hauteur de 80%.

Le montant du devis est de 20 800 € H.T soit 24 960 € TTC.

Décision prise à l'unanimité.

75-2016 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FIPDR

L'Etat met en place le fond interministériel de prévention de la délinquance et des radicalisations,

Monsieur le Maire propose de soumettre un devis et de réaliser une demande de subvention pour la création d'un portail et d'une clôture à l'école maternelle

Montant des travaux 15 957€ HT.

Décision prise à l'unanimité.

76-2016 : SUPPRESSION REGIE BUS

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de supprimer la régie Bus.

Monsieur le Maire donne des explications.

Décision prise à l'unanimité

77-2016 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CCAS

Le budget 2016 a voté la somme de 3400€ à verser au Budget du CCAS.

Afin de régler une facture sur les colis de Noël aux anciens, il est nécessaire d'augmenter cette somme de 1000€. Décision prise à l'unanimité

78-2016 : MOTION SUR LE PROJET A31 Bis

Monsieur le Maire donne discussion sur le projet A31 Bis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Décide de prendre la motion suivante concernant le projet de l'A31 bis :

Le Conseil Municipal demande que l'A31bis soit financée sans mettre à contribution l'usager local et dans des délais réalistes, que des clés de financement de cette infrastructure européenne soient trouvées auprès de l'Union Européenne et de l'Etat Luxembourgeois, que soient étudiées toutes les solutions alternatives et innovantes présentant une meilleure empreinte carbone.

Le Conseil Municipal craint que la mise en place de péages sur l'autoroute A31bis n'incite les travailleurs frontaliers à utiliser les axes secondaires déjà extrêmement encombrés.

Une fréquentation supplémentaire renforcerait le sentiment d'insécurité routière existant des riverains lié aux incivilités routières des usagers et multiplierait les risques d'accidents sur des routes inadaptées à recevoir ce type de trafic. De plus, les nuisances sonores et la pollution déjà importantes seraient encore amplifiées.

Ce phénomène a déjà été constaté lors de la mise en place des contrôles routiers sur l'autoroute A31 suite aux attentats que notre pays a subis fin 2015 : les ralentissements et encombrements jusque sur les voiries communales avaient alors été nombreux. Il en est de même lorsque des accidents se produisent sur l'autoroute.

79-2016 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

AS Entrange : 4500 € solde 2016

Tennis Club : 700€ solde 2016

Club de l'amitié : 950€ solde 2016

A.S vétérans : 450€

Chorale Entrange/Oeustrange : 150€

Gym Entrange : 600€

Décision prise à l'unanimité.

80-2016 : DEMANDE S DE SUBVENTIONS : AMITER 2015-2020

CCCE FONDS DE CONCOURS

AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire propose de solliciter son adhésion au contrat **AMITER** pour la période de programmation 2015-2020 et de présenter 3 dossiers au titre de l'Aide mosellane à l'investissement des territoires.

Vu les dépenses d'investissement élevées, il est nécessaire de solliciter le soutien financier de plusieurs organismes.

1 a.Rue de la sapinière

Fixe le plan de financement qui s'établit comme suit :

	LOT 1 ERA	LOT2 VOIRIE
Montant estimé Total H.T	159 825 €	28 427€
CCCE	38%	40%

AMITER	30%	30%
Fond propre	32%	30%

b.Rue du tennis

Montant estimé Total H.T	VOIRIE
CCCE	40%
AMITER	30%
Fond Propre	30%

Le Conseil municipal à l'unanimité décide et adopte de réaliser ces projets.

Demande le concours de la CCCE et d'**AMITER**

Autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces projets,

2 .Rue du Fort

	LOT 1 ERA	LOT 2 VOIRIE
Montant estimé Total H.T	176 335 €	85 550 €
CCCE	34 %	30%
AMITER	33%	35%
Fond propre	33%	35%

Le Conseil municipal à l'unanimité décide de réaliser ces projets.

Adopte ces projets.

Demande le concours de la CCCE et d'**AMITER**

Autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces projets,

3. Rue de la forêt

	VOIRIE
Montant estimé Total H.T	35 243 €
AMITER	35%
Fond propre	35%
Amende de police	30%

Le Conseil municipal à l'unanimité décide de réaliser ce projet.

Adopte ce projet.

Demande une subvention au titre des amendes de police pour l'année 2017

Présente ce dossier numéro 3, **AMITER** 2015-2020.

Autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces projets,

BACH Jean-Marie	<i>Procuration à M.DEWILDE</i>	FRANIATTE Éric	
BARBE Jérôme		GOMES-PICART Sandra	
BASSAN Astrid		HAGEN Claudine	
BERTOLOTTI Marie		HAZOTTE Lydia	
CORNIQUET Yannick		HERGAT Michel	
DEWILDE Éric		TONNELIER Jérôme	
DROUARD Michel		WOLTER Carole	
FEUVRIER Alieth			